# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## politique culturelle

Question écrite n° 7011

### Texte de la question

Mme Danielle Auroi alerte M. le ministre de l'éducation nationale sur les risques encourus par le Printemps des poètes, suite à la réduction brutale de ses crédits. Cette manifestation vient de se voir infliger une baisse de 40 % des subventions octroyées par le ministère de l'éducation nationale, alors qu'elle joue un rôle majeur auprès des acteurs éducatifs et des jeunes pour la promotion et la diffusion de la poésie. Elle souhaite donc solliciter sa bienveillance sur ce dossier, afin que les crédits permettant le bon fonctionnement du Printemps des poètes soient rétablis.

### Texte de la réponse

L'association « Printemps des poètes » conduit depuis près de quinze ans des actions de promotion de la poésie, en particulier en direction des publics scolaires. Le ministère de l'éducation nationale reconnaît pleinement la grande qualité de ces actions qu'il soutient régulièrement par l'octroi d'une subvention annuelle conséquente. Les subventions accordées au titre de l'année 2012 par le ministère de l'éducation nationale à ses partenaires associatifs ont toutefois souffert d'une situation spécifique ; l'ensemble des crédits disponibles pour l'année 2012 ayant été distribué entre le 13 avril et le 4 mai par le Gouvernement précédent. Dans ce contexte, dès son entrée en fonction, le ministre de l'éducation nationale a souhaité que soient mobilisés dans l'urgence des moyens additionnels pour permettre aux associations les plus en difficulté de poursuivre leurs activités. Sans l'alternance du 6 mai dernier et cette décision exceptionnelle du ministre, l'association n'aurait reçu aucune subvention pour l'année 2012. Malgré les contraintes fortes qui pèsent sur le budget de l'Etat et les nombreuses demandes de subventions restées en attente, le ministère de l'éducation nationale a ainsi pu attribuer une première aide de 100 000 euros à l'association « le Printemps des poètes ». De plus, toujours dans ce même souci de soutien aux partenaires de l'éducation nationale, un fonds de solidarité entre associations a été mis en place à l'initiative du ministre afin d'aider les plus fragilisées d'entre elles sur le plan budgétaire. La Ligue de l'Enseignement en premier lieu, mais également la FGADPEP, les CEMÉA, l'OCCE, les FRANCAS, la FOEVEN, la JPA et les EEDF ont ainsi abondé, de manière volontaire, ce fonds de solidarité inédit. Dans ce cadre, une subvention complémentaire d'un montant de 10 000 euros a été notifiée à l'association « le Printemps des poètes ». L'ensemble des aides versées à l'association par le ministère de l'éducation nationale s'élève ainsi pour l'année 2012 à 110 000 € pour lui permettre la poursuite et le développement de son action au service de l'École. Enfin, des assurances ont été données aux représentants de l'association quant à la volonté totale du ministère de l'éducation nationale de poursuivre et d'approfondir le partenariat qui le lie au « Printemps des Poètes » pour les années à venir.

### Données clés

**Auteur :** Mme Danielle Auroi
**Circonscription :** Puy-de-Dôme (3e circonscription) - Écologiste
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 7011

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE7011

**Rubrique :** Culture
**Ministère interrogé :** Éducation nationale
**Ministère attributaire :** Éducation nationale

## Date(s) clée(s)

**Question publiée au JO le :** 16 octobre 2012, page 5664
**Réponse publiée au JO le :** 16 avril 2013, page 4184